



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JANVIER 2014

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 27 JANVIER 2014

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce vingt-septième jour du mois de janvier 2014, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Monsieur le conseiller André Fournier
Madame la conseillère Nathalie Laprade
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont absents : Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Madame la conseillère Sandra Gravel

Sont aussi présents :
Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
Madame la greffière adjointe Ginette Audet
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Six personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2014
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2014
5. Demande de dérogation mineure : 5, rue Rouleau
6. Demande de dérogation mineure : 29, rue Laurentienne
7. Demande de dérogation mineure : 131, chemin des Ormeaux
8. Lecture d'un certificat d'enregistrement : règlement 1237-2013
9. Adoption du règlement 1235-2014 : murs de soutènement et aménagement de talus
10. Adoption du second projet de règlement SPR-1236
11. Avis de motion : modification du règlement sur la vidange des fosses septiques
12. Avis de motion : construction de nouvelles rues et d'un bassin de rétention dans le parc industriel
13. Avis de motion : acquisition de véhicules et de machineries pour le Service des travaux publics
14. Adoption du premier projet de règlement : permettre l'usage « bibliothèque » dans la zone 72-H
15. Modification au contrat de travail des cols blancs
16. Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications PG Solutions



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JANVIER 2014

17. Tarification publicités journal Le Catherinois : mars 2014 à février 2015
18. Demande d'autorisation CPTAQ : aménagement d'un chemin forestier
19. Signature d'un acte : lot 5 216 422
20. Embauche d'une inspectrice adjointe
21. Amendement de la résolution numéro 457-2012
22. Mandat supplémentaire : plans et devis – parc industriel
23. Travaux de pavage 2013 : libération d'une partie de la retenue contractuelle
24. Contrat pour la fourniture d'essence
25. Gestion des aquifères 2014
26. Assistance technique aux installations de traitement de l'eau
27. Mandat pour la révision du plan d'intervention
28. Remboursement d'une franchise à la M.M.Q.
29. Contrat d'entretien des systèmes de ventilation/climatisation : centre Anne-Hébert et Services techniques
30. Contrat d'entretien des systèmes de ventilation/climatisation : mairie
31. Contrat d'entretien des systèmes de ventilation/climatisation : caserne
32. Contrat d'alarme
33. Signature d'un acte de servitude : rue des Cyprès
34. Aménagement des parcs
35. Contrat du responsable des préposés à l'accès aux locaux
36. Frais d'ingénierie : étude préparatoire pour la construction de la bibliothèque
37. Autorisation d'utilisation du Parc du Grand-Héron pour le Défi Entreprises
38. Autorisation de dépenses : Classique hivernale et Fête d'hiver 2014
39. Autorisation de circulation de coureurs sur la route Montcalm
40. Demandes de soutien financier des organismes reconnus
41. Demande d'aide financière : Club de patinage artistique de Pont-Rouge
42. Autorisation gratuité centre socioculturel Anne-Hébert : souper spaghetti / Défi têtes rasées
43. Cyclo-Défi 5^e édition
44. Autorisation d'utilisation du parc l'Hirondelle
45. Versements subvention Maison des Jeunes
46. Autorisation de dépense : acquisition de matériel informatique
47. Autorisation de dépenses : tapis et ameublement salle de conférence centre Anne-Hébert
48. Versement subvention Club de soccer Les Rapides
49. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
50. Dépôt de la liste des engagements financiers
51. Suivi par les élus
52. Autres sujets
53. Période de questions
54. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance de janvier est reprise.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JANVIER 2014

16-2014 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Suppression du point 5.
- Report du point 35.

ADOPTÉE

17-2014 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2014**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 13 janvier 2014 comme il a été présenté.

ADOPTÉE

18-2014 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JANVIER 2014**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 18 janvier 2014 comme il a été présenté.

ADOPTÉE

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Marc-André Fournier afin de régulariser l'implantation dérogatoire de la résidence unifamiliale isolée construite en 1973, au 29 rue Laurentienne, à 5,47 mètres de la ligne de lot arrière alors que l'article 6.1.1 du règlement de zonage numéro 623-91 exige une marge de recul latérale minimale de 7,5 mètres dans la zone 96-H.

19-2014 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
29, RUE LAURENTIENNE**

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Marc-André Fournier afin de régulariser, au 29 rue Laurentienne, l'implantation dérogatoire de la résidence unifamiliale isolée construite en 1973 à 5,47 mètres de la ligne de lot arrière alors que l'article 6.1.1 du règlement de zonage numéro 623-91 exige une marge de recul latérale minimale de 7,5 mètres dans la zone 96-H;

ATTENDU que lors de l'achat en 2007 le certificat de localisation émis ne mentionnait aucune non-conformité à la réglementation municipale;

ATTENDU que le fait d'accepter la demande ne porte pas préjudice au voisin puisque sa résidence a été construite en 2001 et ce, en connaissance de cause;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JANVIER 2014

ATTENDU le rapport de l'inspectrice adjointe en date du 21 janvier 2014;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'acquiescer à la dérogation mineure demandée par monsieur Marc-André Fournier afin de régulariser l'implantation dérogatoire de la résidence unifamiliale isolée construite en 1973 à 5,47 mètres de la ligne de lot arrière au 29, rue Laurentienne.

ADOPTÉE

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée par madame Jeannine Masson afin d'autoriser, au 131, chemin Des Ormeaux, la construction d'un bâtiment principal résidentiel unifamilial isolé à 3,74 mètres de la ligne de lot latérale droite alors que l'article 6.1.1 du règlement de zonage numéro 623-91 exige une marge de recul latérale minimale de 6 mètres.

20-2014 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**
131 CHEMIN DES ORMEAUX

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par madame Jeannine Masson afin d'autoriser, au 131, chemin Des Ormeaux, la construction d'un bâtiment principal résidentiel unifamilial isolé à 3,74 mètres de la ligne de lot latérale droite alors que l'article 6.1.1 du règlement de zonage numéro 623-91 exige une marge de recul latérale minimale de 6 mètres;

ATTENDU que la requérante doit démolir son chalet situé au 131, chemin Des Ormeaux vu son piteux état et qu'elle reconstruira au printemps un nouveau bâtiment résidentiel sur ce lot, avec l'autorisation de la CPTAQ qui a émis un avis de conformité pour cette propriété;

ATTENDU que le fait d'accepter la dérogation mineure ne porterait pas préjudice au voisin puisque la marge sera la même que celle existante depuis la construction du chalet en 1960 et qu'un boisé se situe entre les deux résidences;

ATTENDU que la requérante ne reconstruira pas au même endroit afin de libérer la rive du lac et respectera la bande de protection de 10 mètres;

ATTENDU le rapport de l'inspectrice adjointe en date du 26 novembre 2013;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'acquiescer à la dérogation mineure demandée par madame Jeannine Masson afin d'autoriser la construction d'un bâtiment principal résidentiel unifamilial isolé à 3,74 mètres de la ligne de lot latérale droite au 131, chemin Des Ormeaux.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JANVIER 2014

LECTURE D'UN CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENT 1237-2013

La greffière adjointe donne lecture du certificat d'enregistrement émis suite à la tenue du registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement numéro 1237-2013 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

21-2014

RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-2014
AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 623-91, DE FAÇON À :

- Remplacer l'article 10.3.4 portant sur la construction de murs de soutènement et l'aménagement de talus.
-

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 9 septembre 2013;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement portant le numéro APR-1235-2013 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 1^{er} octobre 2013;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 19 novembre 2013 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

ATTENDU que suite à cette consultation, un second projet de règlement, portant le numéro SPR-1235-2013, a été adopté à l'assemblée régulière du conseil tenue le 9 décembre 2013;

ATTENDU que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU que le présent règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le règlement numéro 1235-2014 aux fins de modifier le « règlement de zonage » numéro 623-91 de façon à remplacer l'article 10.3.4 portant sur la construction de murs de soutènement et l'aménagement de talus, lequel est reproduit ci-après.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JANVIER 2014

RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-2014

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 623-91,
DE FAÇON À :

- Remplacer l'article 10.3.4 portant sur la construction de murs de soutènement et l'aménagement de talus.
-

ARTICLE 1 Le présent règlement est intitulé : règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 623-91, de façon à :

- Remplacer l'article 10.3.4 portant sur la construction de murs de soutènement et l'aménagement de talus.

ARTICLE 2 L'article 10.3.4 du règlement de zonage numéro 623-91 est abrogé et remplacé par l'article 10.3.4 suivant :

10.3.4 Mur de soutènement et talus

Tout nivellement d'un terrain doit être fait de façon à respecter les caractéristiques originaires du sol, c'est-à-dire, la pente et la dénivellation par rapport à la rue ou aux terrains contigus. Toutefois, si les caractéristiques physiques du terrain sont telles que l'aménagement des aires libres requiert des travaux de remblai et de déblai et la construction de murs de soutènement ou de talus, les dispositions suivantes doivent être respectées:

1° dans le cas d'un mur de soutènement destiné à retenir, contenir et s'appuyer contre un amoncellement de terre, rapportée ou non, la hauteur maximale autorisée est de 1,2 mètre dans le cas d'une implantation dans la cour avant et de 2 mètres dans les autres cours. La hauteur doit être mesurée verticalement entre le pied et le sommet de la construction apparente.

Tout ouvrage de remblai nécessitant des hauteurs supérieures doit être réalisé par niveaux, dont l'espacement minimum requis entre 2 murs de soutènement situés sur le même terrain est d'un (1) mètre.

Les exigences précédentes ne s'appliquent pas dans le cas des murs de soutènement assurant un angle par rapport à l'horizontal égal ou inférieur à 70 degrés (70°);

2° les plans accompagnant la demande de permis d'un mur de soutènement ayant une hauteur de plus de deux (2) mètres doivent être approuvés par un professionnel en la matière. De plus, le mur doit être surmonté d'une clôture d'une hauteur minimale d'un (1) mètre;

3° tout mur de soutènement et tout ouvrage doivent être localisés à une distance supérieure ou égale à un mètre de la ligne avant du terrain et à deux (2) mètres d'une borne-fontaine; le cas échéant;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JANVIER 2014

- 4° dans le cas des ouvrages sous forme de talus, l'angle formé par le talus par rapport à l'horizontale ne doit pas excéder 45 degrés et le talus doit être gazonné. La hauteur du talus, mesurée verticalement entre le pied et le sommet du talus, ne doit pas excéder trois (3) mètres;
- 5° tout mur de soutènement peut être prolongé, sous forme de talus, au-delà des hauteurs maximales autorisées, pourvu que l'angle formé par le talus par rapport à l'horizontale n'excède pas 45 degrés en tout point et être gazonné;
- 6° tout mur de soutènement érigé en vertu du présent article doit être constitué de blocs-remblai décoratifs ou de béton avec des motifs architecturaux ou en relief. L'emploi de pierres peut être autorisé si une clé de trente (30) cm de profondeur est aménagée à la base du mur de soutènement;
- 7° tout mur de soutènement doit être érigé de façon à résister à une poussée latérale du sol ou à l'action répétée du gel et du dégel et doit être maintenu dans un bon état d'entretien. Tout mur de soutènement tordu, renversé, gauchi, affaissé ou écroulé doit être redressé, remplacé ou démantelé;
- 8° lorsqu'une clôture est superposée à un mur de soutènement ou implantée à une distance égale ou inférieure à un mètre d'un mur de soutènement, la hauteur maximale permise pour l'ensemble formé par le mur de soutènement et la clôture est de quatre (4) mètres.

Toutefois, la hauteur de la clôture ne doit pas être supérieure à la hauteur autorisée aux autres articles de ce règlement.

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

22-2014

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO SPR-1236-2014**

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 623-91, DE FAÇON À :

- Autoriser l'usage « lave-auto » dans la zone 90-C;
- Agrandir la zone 85-H à même la zone 90-C.

ATTENDU qu'un premier projet de règlement portant le numéro APR-1236-2013 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 19 novembre 2013;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 16 décembre 2013 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JANVIER 2014

ATTENDU que suite à cette consultation, le conseil convient de modifier le projet de règlement en circonscrivant la zone 90-C à l'est de la route de Fossambault et en incluant la partie restante, soit les lots 4 010 476 et 4 010 483, dans la zone 85-H;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le second projet de règlement numéro SPR-1236-2014 aux fins de modifier le « règlement de zonage » numéro 623-91 de façon à autoriser l'usage « lave-auto » dans la zone 90-C et à agrandir la zone 85-H à même la zone 90-C.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION
MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA VIDANGE
DES FOSSES SEPTIQUES**

Monsieur le conseiller Martin Chabot donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement visant à modifier le règlement numéro 1038-2008, relatif à la vidange des fosses septiques et des fosses de rétention.

**AVIS DE MOTION
CONSTRUCTION DE NOUVELLES RUES
ET D'UN BASSIN DE RÉTENTION DANS LE PARC INDUSTRIEL**

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant la construction de nouvelles rues et d'un bassin de rétention sur les lots 4 497 390 et 5 352 197 et un emprunt pour ce faire. Le règlement prévoira également la construction d'un réseau d'aqueduc dans une partie de ces rues et le raccordement de ce réseau au réseau d'aqueduc de la route de Fossambault.

**AVIS DE MOTION
ACQUISITION DE VÉHICULES ET DE MACHINERIES
POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant l'acquisition de véhicules et de machineries pour le service des travaux publics et autorisant un emprunt pour ce faire.

23-2014

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO APR-1244-2014**

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 623-91,
DE FAÇON À :

- Autoriser l'usage « bibliothèque » dans la zone 72-H
 - Prescrire les normes d'implantation pour l'usage « bibliothèque » dans la zone « 72-H »;
 - Prescrire les normes de lotissement pour l'usage « bibliothèque ».
-

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JANVIER 2014

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le premier projet de règlement aux fins de modifier le *règlement de zonage* numéro 623-91 de façon à autoriser l'usage « bibliothèque » à l'intérieur de la zone 72-H, ainsi qu'à y prescrire les normes d'implantation et les normes de lotissement.

ADOPTÉE

24-2014 **MODIFICATION
AU CONTRAT DE TRAVAIL DES COLS BLANCS**

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière adjointe, en date du 20 janvier 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de madame Émilie Juneau Larrivée, adjointe administrative à l'accueil, à raison 36 heures par semaine plutôt que les 28,5 heures prévus à la résolution 60-2013 et ce, afin de répondre aux besoins du service. Cette modification est rétroactive au 1^{er} janvier 2014.

Par conséquent, madame Nathalie Higgins travaillera exclusivement au poste de commis à la taxation à l'exception des remplacements de madame Juneau Larrivée.

ADOPTÉE

25-2014 **RENOUVELLEMENT
DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN
AUX APPLICATIONS PG SOLUTIONS**

ATTENDU le rapport de Mme Julie Cloutier, trésorière adjointe, en date du 14 janvier 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement pour le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien aux applications de la suite financière PG Solutions, de Activitek (loisirs) et du Gestionnaire municipal (urbanisme) pour l'année 2014 comportant une dépense nette totale de 27 125,53 \$.

ADOPTÉE

26-2014 **TARIFICATION
PUBLICITÉS JOURNAL LE CATHERINOIS**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que ce conseil remplace le tarif édicté à la résolution numéro 365-2013, adoptée le 12 août 2013, pour l'insertion de publicité dans le journal *Le Catherinois*, par le tarif suivant :

Carte d'affaires	65 \$ + taxes
¼ page	110 \$ + taxes
1/3 page	185 \$ + taxes



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JANVIER 2014

½ page	250 \$ + taxes
bandeau (20,3 cm x 4,7 cm)	110 \$ + taxes
1 page couleur à l'intérieur	375 \$ + taxes
1 page couleur à l'endos	400 \$ + taxes

Pour un contrat annuel, un escompte de 15 % est accordé.

Pour le choix, par un annonceur, d'un emplacement spécifique dans le journal, le tarif est majoré de 25 %.

Les frais de montage, s'il y a lieu, sont en sus au tarif de 75 \$ l'heure pour une charge minimum d'une heure.

ADOPTÉE

27-2014 **APPUI À LA DEMANDE DE
MONSIEUR FRANÇOIS BEAUMONT AUPRÈS DE LA CPTAQ**

ATTENDU la demande d'autorisation de monsieur François Beaumont adressée auprès de la CPTAQ afin d'aménager un chemin forestier de 6,1 mètres de largeur sur le lot 4 366 486 du cadastre du Québec, sur lequel une servitude est notariée;

ATTENDU que la demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU que le chemin permettra à monsieur Beaumont de relier sa terre à bois, située sur les lots 4 366 446, 4 735 191, 4 735 192, 4 735 193 et 4 735 194, non comprise dans la zone agricole, à un chemin public soit la route des Érables;

ATTENDU que l'acceptation de la demande ne saurait causer d'impacts négatifs supplémentaires aux activités agricoles existantes;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU de recommander, selon les critères de la CPTAQ d'acquiescer à la demande de monsieur François Beaumont adressée auprès de la CPTAQ afin d'aménager un chemin forestier de 6,1 mètres de largeur sur le lot 4 366 486 du cadastre du Québec, sur lequel une servitude est notariée.

ADOPTÉE

28-2014 **SIGNATURE D'UN ACTE : LOT 5 216 422
5, RUE ROULEAU**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer l'acte préparé par M^e Johanne Delamarre, notaire, concernant le lot 5 216 422.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JANVIER 2014

Cet acte établit une servitude d'aqueduc et d'égout sur une partie dudit lot et autorise spécifiquement l'abandon et/ou la renonciation aux droits de passage consentis en faveur de la Ville aux termes de l'acte inscrit au Registre foncier du Québec, dans le Livre foncier de la circonscription foncière de Portneuf sous le numéro 288 424.

ADOPTÉE

29-2014 **EMBAUCHE D'UNE INSPECTRICE ADJOINTE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que ce conseil autorise l'embauche, pour une période indéterminée, de madame Sophie Arsenault au poste d'inspectrice adjointe au Service d'urbanisme.

Les conditions d'embauche sont présentées au document intitulé « Contrat de travail entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et madame Sophie Arsenault ». Ce document précise les conditions de travail pour les années 2014 à 2017 inclusivement. Il prévoit également une période d'essai de 12 mois.

Monsieur le maire, Pierre Dolbec, et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, Marcel Grenier, sont autorisés à signer le contrat de travail susmentionné.

ADOPTÉE

30-2014 **AMENDEMENT
DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 457-2012**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, en date du 22 janvier 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 457-2012 pour confirmer la nomination de madame Nancy Baribeau comme coordonnatrice adjointe en santé et sécurité au travail, la période d'évaluation étant terminée.

ADOPTÉE

31-2014 **MANDAT SUPPLÉMENTAIRE
PLANS ET DEVIS – PARC INDUSTRIEL**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, en date du 22 janvier 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JANVIER 2014

ET RÉSOLU :

- De mandater la firme WSP, selon la correspondance transmise par monsieur Philip Morin, ingénieur, en date du 13 janvier 2014, pour préparer les plans et devis de construction d'un réseau d'aqueduc dans la partie nord du parc industriel. Ces documents seront intégrés aux plans et devis de voirie dont le mandat a déjà été accordé par la résolution numéro 384-2013.
- De mandater également la firme WSP pour procéder à la demande d'autorisation pour la réalisation des travaux auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.
- D'autoriser monsieur Philip Morin, ingénieur, à présenter la demande d'autorisation au MDDEFP.

Le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage à transmettre au MDDEFP, 60 jours après la fin des travaux réalisés, une attestation signée par un ingénieur spécifiant que les travaux ont été réalisés conformément aux plans, devis et documents faisant partie intégrante de l'autorisation. À cet égard, la date de fin prévue des travaux est le 30 septembre 2014.

Advenant le cas où les travaux seraient retardés et que la transmission de l'attestation serait reportée au-delà de la date prévue, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage à aviser le MDDEFP des nouvelles dates prévues des travaux et de transmission de l'attestation.

Le coût du mandat supplémentaire est établi à 15 260,00 \$, taxes en sus. Cette somme est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté. Ce montant pourra être remboursé ultérieurement par le règlement décrétant la réalisation des travaux.

ADOPTÉE

32-2014

**TRAVAUX DE PAVAGE 2013
LIBÉRATION D'UNE PARTIE DE LA RETENUE CONTRACTUELLE**

ATTENDU que ce conseil a procédé, par la résolution numéro 585-2013, à l'acceptation provisoire des travaux du projet « Travaux de pavage 2013 », exécutés par Construction et Pavage Portneuf;

ATTENDU que l'article 4.2 du devis stipule que la moitié de la retenue contractuelle est remise à l'entrepreneur dans les 45 jours suivant la réception provisoire des travaux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU d'autoriser la libération de la moitié de la retenue contractuelle, soit un montant de 17 251,72 \$, taxes en sus, et d'autoriser le versement à Construction et Pavage Portneuf.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JANVIER 2014

33-2014 **CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ESSENCE**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, en date du 22 janvier 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à Dépanneur Sainte-Catherine (Ultramar) pour la fourniture d'essence pour les besoins des véhicules municipaux.

Les conditions du contrat sont présentées sur un document préparé par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques, en date du 22 janvier 2014.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire, d'une durée de 4 mois, débutant le 3 février 2014 ou dès la réception des cartes de la compagnie pétrolière identifiées selon le numéro de chaque véhicule de la Ville. Le coût du contrat est évalué à environ 15 000 \$.

ADOPTÉE

34-2014 **GESTION DES AQUIFÈRES 2014**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, en date du 22 janvier 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'accorder un mandat à la firme Mission HGE pour procéder à la gestion des aquifères de l'ensemble des puits pour l'année 2014.

Le coût du mandat est de 6 310 \$, taxes en sus.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-412-10-412.

ADOPTÉE

35-2014 **ASSISTANCE TECHNIQUE
AUX INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE L'EAU**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, en date du 22 janvier 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'accorder un contrat d'assistance technique aux installations de traitement de l'eau à la firme Aquatech pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, le tout conformément à la proposition de service du 9 janvier 2014 pour les options A, B et C. Le coût annuel pour l'option A est établi à 2 460 \$, taxes en sus. Le coût pour les options B et C sera établi en fonction des besoins, s'il y a lieu, selon les taux unitaires proposés.

Cette dépense est imputée aux postes budgétaires numéros 02-412-11-411, 02-412-20-411 et 02-414-02-411.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JANVIER 2014

36-2014 **RÉVISION DU PLAN D'INTERVENTION**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, en date du 22 janvier 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de mandater la firme Roche ltée, groupe-conseil, pour procéder à la révision du plan d'intervention sur le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout et la mise à jour des plans d'ensemble d'aqueduc et d'égout, le tout conformément à la proposition de service transmise par monsieur Serge Landry, ingénieur, en date du 13 novembre 2013.

La dépense, soit 7 500 \$ taxes en sus, est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

37-2014 **REMBOURSEMENT D'UNE FRANCHISE À LA MMQ**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, en date du 22 janvier 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement d'un montant de 2 500 \$ à la Mutuelle des municipalités du Québec. Il s'agit du montant de la franchise devant être assumée par la Ville suite au règlement du dossier 14071-RC395-06.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-415-00-995 du budget 2013.

ADOPTÉE

38-2014 **ENTRETIEN DES SYSTÈMES
DE VENTILATION/CLIMATISATION
CENTRE ANNE-HÉBERT ET SERVICES TECHNIQUES**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, en date du 22 janvier 2014;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 5 592 \$, taxes en sus, pour le renouvellement du contrat de service intervenu avec la compagnie Honeywell pour l'entretien des systèmes de ventilation/climatisation du centre Anne-Hébert et des Services techniques pour une période d'un an.

Cette dépense est imputée aux postes budgétaires numéros 02-701-20-529 et 02-610-10-522.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JANVIER 2014

39-2014

**ENTRETIEN DES SYSTÈMES
DE VENTILATION/CLIMATISATION
DE LA MAIRIE**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, en date du 22 janvier 2014;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 3 624 \$, taxes en sus, pour le renouvellement du contrat de service intervenu avec la compagnie Honeywell pour l'entretien des systèmes de ventilation/climatisation de la mairie pour une période d'un an.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-190-00-526.

ADOPTÉE

40-2014

**ENTRETIEN DES SYSTÈMES
DE VENTILATION/CLIMATISATION
DE LA CASERNE**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, en date du 22 janvier 2014;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 5 296 \$, taxes en sus, pour le renouvellement du contrat de service intervenu avec la compagnie Honeywell pour l'entretien des systèmes de ventilation/climatisation de la caserne pour une période d'un an.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-220-00-527.

ADOPTÉE

41-2014

CONTRAT D'ALARME

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, en date du 22 janvier 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 4 270,20 \$, taxes en sus, pour la surveillance des équipements et bâtiments municipaux.

Cette dépense est imputée aux postes budgétaires énumérés au tableau joint, préparé par M. Martin Careau, en date du 14 janvier 2014.

ADOPTÉE

42-2014

**SIGNATURE D'UN ACTE DE SERVITUDE
RUE DES CYPRÈS**

ATTENDU que le réseau électrique doit être prolongé par Hydro-Québec pour permettre l'alimentation de la résidence située au 29, rue des Cyprès;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JANVIER 2014

ATTENDU que ce conseil a approuvé le tracé de la ligne électrique à construire par la résolution numéro 336-2013;

ATTENDU l'acte de servitude d'utilité publique en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada préparé par M^e Jean-Philippe Brisson, notaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer l'acte préparé par M^e Jean-Philippe Brisson, notaire, concernant une servitude d'utilité publique en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada sur le lot 4 367 144.

ADOPTÉE

43-2014

AMÉNAGEMENT DES PARCS

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'amender la résolution 389-2013 afin d'inclure dans les travaux des parcs, au projet 2013-389, des travaux d'aménagement pour un stationnement pour les cavaliers désirant emprunter les sentiers équestres à partir du parc de l'Hirondelle.

Le budget de ce projet est augmenté d'un montant de 7 440 \$, portant la dépense à un total de 62 440 \$, qui sera débité du Fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE

44-2014

**FRAIS D'INGÉNIERIE : ÉTUDE PRÉPARATOIRE
POUR LA CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser un paiement de 7 051,51 \$ incluant les taxes nettes aux Services exp inc., pour des honoraires professionnels dans le dossier de la construction de l'école primaire, relativement à des études qui concernent la bibliothèque.

La dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1242-2014 après approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JANVIER 2014

45-2014

**AUTORISATION D'UTILISATION
DU PARC DU GRAND-HÉRON
POUR LE DÉFI ENTREPRISES**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser, le 1^{er} juin prochain, l'utilisation gratuite du parc du Grand-Héron pour la tenue du *Défi Entreprises 2014*, consistant en un workout d'une heure et deux courses de 5 km et 10 km, dont le parcours se fera sur la rue Laurier et la piste multifonctionnelle *Le Chemin de la Liseuse*.

Madame Lise Langlois est mandatée pour signer le contrat avec les organisateurs du Défi Entreprises.

ADOPTÉE

46-2014

**AUTORISATION DE DÉPENSES
CLASSIQUE HIVERNALE ET FÊTE D'HIVER**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense totale de 3 600 \$ pour la Classique hivernale et la Fête d'hiver qui auront lieu du 21 au 23 février 2014.

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-91-699.

ADOPTÉE

47-2014

**AUTORISATION PASSAGE DES COUREURS
DU DÉFI DE LA CAPITALE**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser le passage de coureurs du *Défi de la Capitale* sur la route Montcalm et une partie du Chemin Tour du Lac sud, le 21 septembre 2014.

ADOPTÉE

48-2014

SUBVENTIONS AUX ORGANISMES

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JANVIER 2014

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'octroyer des subventions aux organismes suivants :

Pour le récréatif :

Association chasse et pêche Catshalac :	2 500 \$
Club de l'âge d'or de Sainte-Catherine :	500 \$
Popote Multiservices :	2 000 \$
Société d'horticulture et d'écologie :	400 \$

La dépense au total de 5 400 \$ est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-96-991.

Pour le culturel :

CAAJC (Corporation des artistes et artisans de la Jacques-Cartier)	1 500 \$
Cercle de Fermières	400 \$
Chorale Le Chœur de ma Rivière	500 \$

La dépense au total de 2 400 \$ est imputée au poste budgétaire numéro 02-702-27-991.

ADOPTÉE

49-2014

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE PONT-ROUGE**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 100 \$ au Club de Patinage Artistique de Pont-Rouge pour la tenue de la compétition de l'Interclubs Capitale Nationale en février 2014.

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-95-991.

ADOPTÉE

50-2014

**AUTORISATION GRATUITÉ
CENTRE SOCIOCULTUREL ANNE-HÉBERT
SOUPER SPAGHETTI DU DÉFI TÊTES RASÉES**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser, le 21 mars prochain, l'utilisation gratuite des salles Le Torrent, Héloïse et Kamouraska au centre socioculturel Anne-Hébert pour la tenue d'un souper spaghetti dans le cadre du Défi têtes rasées 2014.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JANVIER 2014

51-2014 **AUTORISATION CYCLO-DÉFI QUÉBEC**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser, le 17 août 2014, la circulation des cyclistes du *Cyclo-Défi de Québec* sur les rues mentionnées dans leur correspondance du 9 janvier 2014 ainsi que l'utilisation gratuite de salles au centre socioculturel Anne-Hébert, afin de permettre aux cyclistes de se ravitailler.

Il est entendu que l'organisation devra se prémunir d'une autorisation du ministère des Transports du Québec pour l'utilisation des routes régionales.

ADOPTÉE

52-2014 **AUTORISATION D'UTILISATION
PARC DE L'HIRONDELLE**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser le Club des cavaliers de Sainte-Catherine à utiliser le parc de l'Hirondelle pour leur soirée de « sleigh ride » du 22 février 2014.

Le Club des cavaliers devra se prémunir de tous les permis nécessaires et recevoir l'autorisation du Service de protection contre l'incendie et la protection civile pour leur feu de joie.

ADOPTÉE

53-2014 **SUBVENTION
MAISON DES JEUNES**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser le versement de la subvention de 25 000 \$ à la Maison des Jeunes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Ce montant sera payé en deux versements : 15 000 \$ le 28 janvier 2014 et 10 000 \$ le 15 mai 2014.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-29-991.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JANVIER 2014

54-2014 **ACQUISITION MATÉRIEL INFORMATIQUE**

ATTENDU le rapport de la greffière adjointe, en date du 23 janvier 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser, comme prévu au programme triennal des immobilisations 2014, l'achat de postes de travail informatique et l'installation de ce matériel par Maralix enr.

La dépense maximale autorisée pour l'achat des postes de travail est de 6 400 \$ et l'installation de ce matériel par Maralix enr. est estimée à 10 935 \$.

Ces dépenses sont financées par le fonds de roulement, remboursable sur trois (3) ans.

ADOPTÉE

55-2014 **AUTORISATION DE DÉPENSES
TAPIS ET AMEUBLEMENT
SALLE DE CONFÉRENCE CENTRE ANNE-HÉBERT**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2014 projet 136, les travaux de remplacement du tapis et l'achat d'ameublement pour la salle *Les Fous de Bassan* au centre socioculturel Anne-Hébert, pour un montant de 6 516 \$ incluant les taxes nettes.

ADOPTÉE

56-2014 **SUBVENTION CLUB DE SOCCER LES RAPIDES**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une nouvelle entente avec le Club de soccer les Rapides et le versement d'une subvention de 27 163 \$ pour l'année 2014.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-52-991.

ADOPTÉE

57-2014 **APPROBATION DE LA LISTE
DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 31 décembre 2013, laquelle totalise la somme de 100 551,30 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JANVIER 2014

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 22 janvier 2014, laquelle comprend 181 commandes au montant de 347 896,22 \$.

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne un suivi de la séance du conseil des maires de la MRC de La Jacques-Cartier à laquelle il a assisté le 22 janvier dernier.

Monsieur le maire Pierre Dolbec donne un suivi de la conférence de presse du 23 janvier dernier au cours de laquelle le ministre de la Culture et des Communications, monsieur Maka Koto, a annoncé une subvention de 839 800 \$ pour la relocalisation de la bibliothèque Anne-Hébert.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

58-2014

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé,
IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU de clore cette séance.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 20 h 40.

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER